

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR SOUSCRIRE À CORUM XL

1

**COMPLÉTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- BULLETIN DE SOUSCRIPTION**  
En cas de démembrement ou de souscription en indivision, remplir un bulletin pour chacun des souscripteurs ou indivisaires.
- QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN RELATION INVESTISSEURS**
- MANDAT DE DÉMEMBREMENT**  
pour les souscriptions en **démembrement**

Renseignez en majuscules, datez et signez les documents.

2

**RASSEMBLEZ LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :****POUR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

- Relevé d'Identité Bancaire pour le versement des dividendes,
- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du Passeport du ou des souscripteurs,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Justificatif d'origine des fonds.

**POUR LES PERSONNES MORALES :**

- Relevé d'Identité Bancaire pour le versement des dividendes,
- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou du Passeport du représentant légal,
- Kbis de moins de 3 mois,
- Statuts certifiés conformes,
- Justificatif d'origine des fonds.

3

**CONSERVEZ UNE COPIE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

4

**RENOVEZ TOUS LES DOCUMENTS ACCOMPAGNÉS DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :****COURRIER SIMPLE  
OU RECOMMANDE :**

CORUM XL  
TSA 41864  
02325 SAINT QUENTIN CEDEX

**AUTRES MODES D'ENVOI  
(COURSIER, CHRONOPOST, UPS...) :**

CORUM XL  
1 RUE EULER  
75008 PARIS

**Besoin de conseils pour constituer votre dossier ?**

Contactez votre conseiller ou CORUM XL au 01 53 75 17 56

[www.corumxl.fr](http://www.corumxl.fr)

PLEINE PROPRIÉTÉ

Prix de la part : 1 8 9 , 0 0 €

 DÉMEMBREMENTnu-propriété  usufruit

Prix de la part démembrée : , , € Durée du démembrement : ans

## Nombre de parts :

en toutes lettres

et en chiffres

## Montant souscrit :

en toutes lettres

et en chiffres

## Mode de règlement

- chèque à l'ordre de CORUM XL
- virement sur le compte de CORUM XL - BNPPARIBAS CAPI  
IBAN : FR76 3000 4022 0900 0109 1418 582 - BIC : BNPAFRPPXXX avec le libellé type suivant : "NOM - PRENOM" du souscripteur
- crédit pour un montant de , €  
nom de la banque code postal de l'agence

**Origine des fonds** Lors de l'acquisition des parts de CORUM XL, la société de gestion peut demander des pièces supplémentaires.

Nature des fonds propres	Montant	Justificatif à joindre
<input type="checkbox"/> Épargne	, €	Relevé de comptes
<input type="checkbox"/> Héritage, Donation, Cession d'actifs immobiliers	, €	Acte notarié
<input type="checkbox"/> Cessions d'actifs mobiliers, réemploi des fonds	, €	Relevé d'opération
<input type="checkbox"/> Autres (indemnités...)	, €	Justificatif probant

## Paiement

- paiement par le souscripteur  paiement par un tiers

**Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur** (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité)

**Provenance des fonds**  France  Union Européenne  Autre :

## SOUSCRIPTION DES OPTIONS

 PLAN D'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

Je choisis d'épargner à CORUM XL par prélèvement automatique et je joins à ma souscription l'adhésion au Plan d'Épargne Immobilière.

Fréquence d'épargne :

- Mensuelle
- Trimestrielle
- Semestrielle
- Annuelle

Montant d'épargne : (Minimum : 50€)

 RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Je choisis de réinvestir tous les mois mes dividendes mensuels et je joins à ma souscription l'adhésion au Réinvestissement des dividendes.

Par exemple : Je souhaite réinvestir tous les mois 40% des dividendes CORUM XL.

% des dividendes réinvestis tous les mois : %

Le Plan d'Épargne Immobilière et le Réinvestissement des dividendes peuvent être modifiés ou arrêtés sans justification, sans frais et sans délais, en envoyant votre demande par e-mail ou par courrier à CORUM XL.



## SOUSCRIPTEUR

CORUM XL

 PERSONNE PHYSIQUE M  Mme

Numéro associé (si déjà associé)

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Nationalité

Date de naissance

Lieu de naissance

Profession

 salarié  non salarié  retraité  sans profession

Situation de famille

Régime matrimonial

 célibataire communauté réduite aux acquêts marié(e) communauté universelle (contrat) veuf(ve) participation aux acquêts divorcé(e) séparation de biens pacsé(e)

Résident fiscal

 France Union Européenne Etats-Unis autres

Téléphone

 Portable

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Email (obligatoire)

@

Recevez votre convocation aux Assemblées Générales par :

 Email Courrier postal PERSONNE MORALE

Numéro associé (si déjà associé)

Forme juridique

Dénomination sociale

N° SIREN

Imposition  IS/BIC IR

Représentant légal :

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

## CO-SOUSCRIPTEUR (si co-souscription dans le cas d'un mariage ou d'un pacs)

 M.  Mme

Numéro associé (si déjà associé)

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Nationalité

Date de naissance

Lieu de naissance

Profession

 salarié  non salarié  retraité  sans profession

## SIGNATURE(S)

déclare(nt) :

- avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant en dernière page, et notamment de l'avertissement,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information, du dernier bulletin trimestriel d'information et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site internet [www.corumxl.fr](http://www.corumxl.fr)
- que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme.

Fait à

Signature(s)\* :

le / /

## CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller

Société

EUODIA COURTAGE

Nom

131 avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-Sur-Seine

Email

Tél. 01 47 38 30 07 - [www.euodia.fr](http://www.euodia.fr)SIRET 814 211 850 00015 - SARL capital 3 000 €  
Orias 16001534 - CIF E008424

Téléphone

Signature :

\* Pour les mineurs, signature des deux parents ou du représentant légal.

En cas de co-souscription (M et Mme ) de tutelle, d'indivision ou de démembrement, signature de tous les souscripteurs. Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du signataire, le cas échéant joindre un pouvoir. En cas de mariage sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de renonciation par un des conjoints, les parts rentrent dans la communauté.



**AVERTISSEMENT**

La société de gestion ne garantit pas la revente des parts. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. La durée de conservation des parts recommandée est comprise entre 8 et 12 ans et la liquidité du placement est limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale.

**Date de création**

9/12/2016

**Durée**

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Augmentation du capital**

CORUM XL étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence de ce montant.

**Ouverture des souscriptions**

3 avril 2017

**Prix de souscription**

Nominal :	150,00 €
Prime d'émission :	39,00 €
dont commission de souscription due :	
- au titre des frais de collecte :	20,41 €
- au titre des frais de recherche et d'investissement :	2,27 €
Soit un prix de souscription net de tous autres frais :	189,00 €

La société de gestion perçoit de la SCPI, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10,80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1<sup>e</sup> du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20% TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006).

**Prix de retrait**

166,32 € par part à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 189 € diminué de la commission de souscription de 22,68 €.

**Nombre de parts**

Minimum de souscription d'une (1) part sociale entière pour tout nouvel associé (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018).

**Parts sociales**

Les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

**Souscriptions à crédit**

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de Corum XL n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Si le rendement des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

**Modalités de règlement**

Le règlement s'effectue à l'ordre de CORUM XL au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription : 189 € (ou quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts/fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit).

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus. Cependant, dès réception de l'offre de prêt, il est souhaitable de l'envoyer accompagnée du bulletin de souscription à la société de gestion qui enregistrera alors la souscription dès réception des fonds. Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

**Date de jouissance**

Le premier jour du sixième mois qui suit la souscription et son règlement.

**Périodicité de distribution**

La fréquence de versements des dividendes potentiels est mensuelle.

**Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers**

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 24 % (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associés peuvent en demander la dispense en envoyant à CORUM XL une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (Art. 242 quarter du CGI).

**Déclaration de l'acheteur sur l'origine des fonds**

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives.

**Commercialisation**

Dans le cadre de la commercialisation de CORUM XL, Corum Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession aux intermédiaires habilités, allant de 0 à 70% des frais de collecte.

**Démarchage**

En cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 34116 iv du Code monétaire et financier.

**Démembrement**

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée du mandat de recherche ou de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier a obtenu le visa SCPI n°12-17 en date du 24 juillet 2012 de l'Autorité des Marchés Financiers. Les catégories de destinataires ces informations demandées dans ce document sont les seuls services internes de CORUM Asset Management, société de gestion statutaire de CORUM XL, ainsi que des sociétés tierces en vue du traitement de votre dossier, de la présentation des produits ou de la fourniture de services. En application de la loi 78-17 du 06 01 78 toute personne concernée dispose auprès de CORUM Asset Management, 1 rue Euler 75008 Paris, d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition sur les informations la concernant. Les statuts ont été publiés au Journal Spécial des Sociétés n°46,47 du 15/16 février 2012. La notice au BALO prévue à l'article 422-196 du règlement général de l'AMF a été publiée le 16 mars 2018, bulletin n°33.

**CORUM Asset Management**

SAS au capital de 600 000 - RCS Paris n° 824 562 581 - 1 rue Euler 75008 Paris

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011,

agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP), Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - N°ORIAS 15003552 - www.orias.fr